



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retard du dépistage du covid-19 en laboratoire

Question écrite n° 32208

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'organisation de la réalisation des tests de dépistage du covid-19. Chaque jour, les laboratoires sont sous la pression des patients qui souhaitent réaliser un test de dépistage pour le covid-19. Or, devant le nombre important et croissant de personnes voulant se faire dépister, les laboratoires privés et publics ne parviennent pas à effectuer les tests dans des délais courts. Dans certains territoires, les délais d'attente sont de plus de six jours pour réaliser le test virologique sur ordonnance. La population, encouragée par le Gouvernement à se faire dépister, rencontre d'importantes difficultés de prise de rendez-vous qui, dans la majorité des cas, ne peut se faire que sur internet par le biais de plateformes spécifiques. À cela s'ajoute que, en cas de soupçon, on perd facilement vingt-quatre heures avant de trouver une place dans un laboratoire, puis les résultats arrivent parfois trois ou quatre jours après. Sans compter que la technologie PCR détecte des bouts de virus mais ne peut pas indiquer précisément si la personne positive est contagieuse. Dans ces conditions, le temps qu'un malade infecté reçoive son résultat, il est déjà sorti de la « zone rouge » où il risque le plus de transmettre le virus. Au regard de la gravité du contexte sanitaire, il lui semble nécessaire d'assurer un dépistage dans des délais plus courts, mais force est de constater que le personnel soignant est dans l'incapacité d'effectuer l'ensemble des tests sollicités dans un temps réduit. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'il entend prendre pour faciliter l'accès du grand public et notamment des personnes vulnérables au dépistage du covid-19.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32208

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6215

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)